

**LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXUELLES EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO :
ENJEU DES CONTROVERSES
POLITIQUES?**

par

Bertin LUKANDA

Assistant à l'Université du Moyen
Lualaba/Kalima-RDC

Consultant Senior Société Civile, Gouvernance

Doctorant à l'Université Catholique d'Afrique
Centrale /Yaoundé-Cameroun

Résumé

La dynamique enclenchée par la lutte contre les violences sexuelles en RDC a, tant soit peu, influencé le cours des politiques publiques en la matière. Le champ de la lutte contre les violences sexuelles dans ce pays ayant fait l'objet d'instrumentalisation politique, l'opinion ambiante qui se dégage est que la confusion des genres a mis en cause la moralité des intentions initiales des groupes et acteurs sociaux engagés. Les diverses controverses politiques auxquelles cette lutte a donné lieu mettent en lumière le double processus de *politisation* et de *dépolitisation* qui l'a traversée.

Abstract

The momentum triggered by the fight against sexual violence in the DRC has, to some extent, influenced the course of public policies in this area. As the field of the fight against sexual violence in the DRC has been politically instrumentalized, the prevailing view is that gender confusion has challenged the morality of the initial intentions of committed social groups and actors. The various political controversies to which this struggle has arisen highlight the dual process of politicization and depoliticization that has passed through it.

INTRODUCTION

Depuis près de deux décennies, des chiffres surréalistes traduisent l'ampleur du drame humain vécu par les femmes en RDC. Des viols qui ont atteint des proportions alarmantes ont suscité une mobilisation d'une ampleur rarement atteinte des multiples acteurs étatiques et non étatiques, nationaux et internationaux pour tenter d'endiguer le fléau. La nature des enjeux a favorisé plus ou moins cette lutte³⁸.

En effet, l'arrivée, la conversion et l'activisme des divers acteurs mobilisés contre les violences sexuelles en RDC trouvent leur explication dans plusieurs facteurs conjugués. Néanmoins, alors que tous les acteurs engagés dans cette croisade ont habituellement invoqué l'intérêt général comme motivation de leur investissement, une certaine opinion estime que la dynamique de lutte contre les violences sexuelles en RDC n'a jamais été politiquement indifférente, bien au contraire, elle est un lieu de pouvoir, une forme d'accès et d'ascension politique.

L'objet de cet article qui reprend des éléments de notre thèse doctorale est de tenter de rendre compte des logiques politiques qui, entre autres logiques, ont sous-tendu les stratégies des acteurs, en analysant le double processus de *politisation* et de *dépolitisation*³⁹ du champ de la lutte contre les violences précitées.

³⁸Bajoit, Guy. *Le changement social. Approche sociologique des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, p.141, 2003.

³⁹Jacques Lagroye définit la politisation comme un processus de requalification des activités sociales les plus diverses qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activité. La politisation apparaît comme un processus de décloisonnement, de « dépassement des limites », de transfiguration d'objets sociaux non naturellement considérés comme politiques. La notion de dépolitisation est utilisée pour désigner l'inverse. Lire

L'accès au soubassement politique qui entoure la lutte contre les violences sexuelles a été rendu possible, dans une première phase, grâce à une triangulation méthodologique mettant en commun les apports de l'observation de groupes cibles, essentiellement à Kinshasa et dans la province du Maniema, des entretiens libres, des interviews approfondies avec quelques informateurs clés, de l'exploitation des sources écrites et médiatiques. Les données de terrain étant réunies, dans la seconde phase, nous les avons soumises à une analyse discursive, argumentative, contradictoire et persuasive.

Aussi, pour mieux faire articuler le cheminement de notre pensée, ce travail comprend trois points. Le premier présente un bref historique du phénomène de violences sexuelles devenu un problème de société en RDC. Le deuxième aborde l'instrumentalisation politique à laquelle se livrent à cœur joie plusieurs acteurs de la lutte contre les violences sexuelles dans ce pays. Le troisième point passe au crible les opinions controversées recueillies à ce propos. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. BREF APERÇU HISTORIQUE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Dès le départ, à travers l'implication active des Organisations de la Société Civile (OSC) initiatrices et porteuses de la lutte contre les violences sexuelles en RDC, il semblait s'exprimer le refus des populations, surtout celle de l'Est du pays, de donner leur caution au morcellement du pays tel qu'ambitionné par les ennemis de la RDC et aux prétentions hégémoniques et annexionnistes des pays voisins⁴⁰. Pour les

militants associatifs engagés, il était question de dénoncer la guerre et de résister aux agresseurs de la RDC. Ceci explique que la dénonciation des violences sexuelles a souvent été associée à la dénonciation de l'occupation ainsi que des mécanismes et réseaux de pillages internationaux des ressources naturelles de la RDC⁴¹. Pour plusieurs groupes en lutte, une corrélation a été établie entre la flambée des actes de violences sexuelles et les spoliations observées dans les zones occupées. Mettre un terme aux violences sexuelles allait de paire avec mettre un terme à l'exploitation et au trafic illicites des ressources naturelles et minières de la RDC⁴². En dénonçant ces scandales, la lutte contre les violences sexuelles était alors un enjeu politique.

Au fil de temps, après les accords politiques ayant mis officiellement un terme à la guerre, certains acteurs associatifs militant pour la fin des violences sexuelles ont commencé à prôner clairement des transformations dans le système politique, économique et social du pays. Ainsi, les mobilisations contre les violences sexuelles constituaient pour eux une opportunité pour réclamer des mesures concrètes en vue de corriger les dysfonctionnements dans plusieurs secteurs de la société (politique, judiciaire, santé, sécurité, économie, etc.), notamment, la valorisation politique des femmes ou encore des aménagements pour apaiser les tensions et les frustrations entre les communautés. En tant que telle, la dynamique enclenchée, tant soit peu, influencé le cours de certaines politiques publiques. Toutefois, dans la mesure où cette lutte a affecté et traversé les relations au sein de et entre divers secteurs, elle a été perçue par nombre d'observateurs notamment, comme

Lagroye, Jacques (dir), « Le processus de politisation » in *La politisation*, Collection sociohistoires, Belin, Paris, 2003, p.361.

⁴⁰ Lire Roland Pourtier « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », Paris, *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, 21 janvier.

⁴¹Ploquin, Jean-François, Dialogue intercongolais : la société civile au pied du mur, dans RDC : la guerre vue d'en-bas par Richard Banégas et BogumilJewsiewicki. N° spécial de *Politique africaine*, Paris, Karthala : n°84, décembre 2001, p.146.

⁴² Selon le Rapport de l'Observatoire Gouvernance - Transparence au Conseil de Sécurité de l'ONU, mai 2001.

une « forme particulière et dérivée de la compétition pour le pouvoir »⁴³.

La participation de certains leaders de la société civile qui ont longtemps revendiqué leur apolitisme dans les différentes négociations politiques suivie de leur cooptation dans les institutions issues de ces pourparlers comme membres du gouvernement central ou dans les 7exécutifs provinciaux, comme mandataires dans les entreprises publiques, membres des cabinets ministériels ou commissaires dans certaines institutions d'appui à la démocratie, a conforté la conviction de ceux qui considèrent que ce sont les aspirations politiques personnelles qui faisaient courir les acteurs de la société civile, y compris ceux engagés dans la lutte contre les violences sexuelles. D'autant plus que les nominations de certains parmi eux avaient été attribuées à leur proximité avec des acteurs politiques. A ce sujet, *International Crisis Group* notait en 2006 que l'engagement des représentants la société civile congolaise dans les institutions leur a permis d'exercer une influence considérable sur les politiques publiques mais cette société civile s'est également profondément politisée et nombre de ses membres les plus éminents avaient intégré des partis politiques⁴⁴.

Auprès des populations, plutôt que de considérer cette mobilité des animateurs de la société civile comme une réussite, c'est plutôt un sentiment de méfiance que ces nominations ont inspiré. Au Nord-Kivu, on évoque le cas d'une dirigeante d'une association féminine locale qui, après avoir été sur la ligne de front dans la bataille contre les violences sexuelles et autres exactions perpétrées par des éléments des FARDC, des rebelles du M23 et de différents 7groupes armés, s'est vue

récompensée par sa nomination comme administrateur assistant du territoire. Cependant, à l'observation, au cours de nos enquêtes, aucun élément ne nous a permis d'établir avec certitude que les leaders associatifs nommés avaient exploité l'influence ou la réputation gagnée spécifiquement dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles pour s'attirer les faveurs des élites politiques afin d'obtenir des mandats publics ou politiques. Bien au contraire, il nous semble plutôt apparaître que ce sont les acteurs politiques qui ont choisi stratégiquement de « donner du pouvoir » à la société civile pour mieux la soumettre.

II. INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Au fil de temps, il ressort de nos enquêtes que le champ de la lutte contre les violences sexuelles a été investi par des entrepreneurs politiques actifs cherchant à renforcer leurs positions de pouvoir ou à construire des clientèles politiques. Déjà, on se souviendra que dès le début de la période de transition en 2003, on a enregistré des pressions tant diplomatiques qu'internes exercées sur les acteurs politiques pour imposer la thématique des violences sexuelles comme objet et priorité des politiques publiques.

A plusieurs occasions, des acteurs politiques se sont joints aux acteurs associatifs et médiatiques pour dénoncer publiquement les actes de violences sexuelles. Tel est le cas d'un Ministre provincial de la justice et droits humains au Maniema qui avait profité de l'occasion de l'inauguration d'une radio communautaire locale pour exprimer son exaspération face à la recrudescence des viols et préconisé le châtement corporel contre les auteurs !

Par contre, d'autres acteurs politiques ont vu leur prestige mis en cause, soit pour

⁴³Emprunté à Daniel Justin, cité par Rayner, Hervé «De quoi les scandales sont-ils faits ? », *Traverse*, Zurich 2015.

⁴⁴ Notamment le parti Mouvement Social du Renouveau (MSR) qui a fait de plusieurs dirigeants de la société civile ses 7candidats aux élections de 2006.

n'avoir pas collaboré avec les « activistes » de la lutte contre les violences sexuelles, soit pour avoir plaidé auprès des instances judiciaires, la cause des personnes présumées auteurs de faits de violences sexuelles. Tel sont le cas de deux Ministres provinciaux du Maniema et du Sud Kivu qui avaient pesé de tout leur poids pour obtenir l'élargissement de leurs proches poursuivis par le parquet pour viol, ou encore le cas d'un chef coutumier de la province du Maniema qui était intervenu pour obtenir l'élargissement de ses quatre employés qui avaient été interpellés à la suite des accusations de viol collectif. Les réseaux regroupant des organisations féminines et des associations de défense des droits de l'homme, avec l'appui du barreau et de certains partenaires internationaux, n'avaient ménagé aucun effort pour médiatiser ces « scandales », écornant ainsi au passage non seulement le prestige du ministre provincial et du chef coutumier mais aussi la crédibilité de la chaîne pénale.

Plusieurs autres faits rapportés illustrent l'instrumentalisation de la lutte contre les violences sexuelles en RDC comme prétexte à règlement des comptes politiques. Ils font état de ce que des acteurs politiques de l'opposition ou de la majorité, pour des raisons variées, ont utilisé la dénonciation des violences sexuelles pour discréditer leurs adversaires politiques, soit en actionnant les magistrats pour qu'ils initient des poursuites judiciaires, soit pour que des juges les condamnent. Et même lorsque les crimes étaient établis et confirmés par une condamnation judiciaire, les coupables ont tous crié à la manipulation des victimes et leurs familles ou à des dossiers montés de toute pièce par leurs adversaires politiques en vue de briser leur carrière politique.

2.1. Cas F. Batumike

Dans ce registre, on peut relever qu'à l'énoncé du verdict condamnant le député provincial Frédéric Batumikedu Sud-Kivu, poursuivi comme prévenu principal pour viol

d'une quarantaine d'enfants par ses miliciens à Kavumu, un de ses avocats estimait que c'était une parodie de justice, car le dossier était monté de toute pièce en vue d'un règlement de compte contre son client.

2.2. A. Onusumba

Ancien député de la majorité présidentielle, ancien ministre de la défense, ancien président d'un parti politique, médecin de son état, qui a vu sa carrière politique s'écrouler pour avoir été condamné, après une procédure de flagrance, à 12 mois de servitude pénale, assortie d'une amende de 100.000 FC, consécutivement aux accusations de viol sur mineure. Dans sa plaidoirie, la défense d'Onusumba avait fait remarquer que la passion avait élu domicile dans l'affaire, occupant ainsi la place du droit. Alors qu'initialement, son client était poursuivi pour viol sur mineure, il s'est avéré lors de la comparution que la victime n'était pas une mineure, obligeant de ce fait, le Ministère Public à changer de qualification, en poursuivant le prévenu plutôt pour avoir eu des relations sexuelles illicites avec une victime sur laquelle il exerçait une ascendance psychologique en tant que tuteur.

Malgré le fait que la preuve de la majorité de la prétendue victime avait été apportée devant les juges, et en dépit de la volte-face du Ministère Public sur la qualification des faits, la Cour Suprême de Justice siégeant en matière répressive en premier et dernier ressort, après avoir écarté la partie civile du procès, avait quand même dit établi en droit et en fait dans le chef du prévenu Onusumba, l'infraction de viol et l'avait condamné de ce chef avec admission de circonstances atténuantes ; alors que le Procureur Général de la République avait requis une peine maximale de 20 ans. Pour l'élu national Onusumba et pour son entourage, les circonstances de son arrestation par la police nationale congolaise, alertée par la tante de la victime, indiquaient qu'un piège

lui avait été tendu par la famille de son amante sur instigation de ses ennemis politiques de la même circonscription électorale que lui avec lesquels il avait des relations tendues.

2.3. Cas E. Diomi Ndongala

D'aucuns n'ont pas hésité à penser que le député Onusumba avait été tout simplement sacrifié à l'autel de la majorité présidentielle pour servir de bouc émissaire aux poursuites engagées contre le député de l'opposition Eugène Diomi Ndongala. Ce dernier étant sur la sellette de la justice après avoir exprimé de manière virulente des opinions différentes de celles de la majorité présidentielle et du Chef de l'Etat. Pour les tenants de la thèse sus évoquée, l'objectif du dossier Onusumba était de justifier, lors de la condamnation « programmée » de Diomi, qu'il n'existait pas d'acharnement contre ce parlementaire de l'opposition, car un élu de la majorité avait été précédemment condamné pour les mêmes faits. Effectivement, quelques semaines plus tard, accusé de viol sur mineures dans son bureau, l'ancien ministre et opposant Eugène Diomi Ndongala avait été enlevé, emprisonné, puis déchu de son mandat de député. Le gouvernement avait parlé alors d'une tentative de se soustraire à la justice.

On rappelle qu'Eugène Diomi Ndongala était considéré comme l'un des principaux soutiens du leader de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et opposant historique, Etienne Tshisekedi wa Mulumba dans la contestation de la régularité de la réélection de Joseph Kabila en 2011. Comme Tshisekedi, il avait refusé de siéger à l'Assemblée Nationale et a été invalidé pour absence prolongée sans justification valable.

Sur son cas, de retour d'une mission dans la capitale congolaise, Gaëlle Laroque de l'Union interparlementaire ne cachait pas son amertume : « Au début, nous avions des doutes sur le caractère politique de toutes ces formes de harcèlement à l'égard de Diomi.

Aujourd'hui, cette invalidation trahit la dimension purement politique des pressions qu'il ne cesse de subir ». Après deux ans de détention préventive et un long procès dont les audiences sont allées de report en report, l'opposant a été condamné par la Cour suprême à dix ans de prison pour viol sur mineures.

L'homme politique Eugène Diomi Ndongala et ses partisans ont toujours dénoncé un procès politique, destiné à faire taire un adversaire politique actif. En 2016, le Comité des droits de l'homme de l'ONU avait demandé sa libération, estimant que ses droits avaient été « bafoués » par la justice congolaise. Considéré comme un des prisonniers politiques emblématiques, une demande de grâce présidentielle avait été demandée en sa faveur dans le cadre des accords politiques de fin 2016. Eugène Diomi Ndongala n'est sorti de la prison qu'en mars 2019, soit 7 ans après son arrestation, bénéficiant d'une mesure de libération conditionnelle du Ministère de la Justice sur une instruction du nouveau Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, dans sa volonté de décrier le climat politique.

Eugène Diomi Ndongala devra, cependant faire face à plusieurs restrictions : ne pas encourir de nouvelle peine entre le 21 mars 2019 et le 8 avril 2023 ; ne pas causer d'infraction de conduite ; ne pas se livrer à des déclarations et activités politiques de nature à troubler l'ordre public et le bon fonctionnement des institutions étatiques. Il lui est également interdit de sortir du territoire national sans l'autorisation préalable du Procureur Général près la cour de cassation ; ne pas se rendre à l'aéroport ou aux frontières ; se présenter chaque semaine devant le Procureur Général ; et une particularité, il ne doit pas se retrouver dans un périmètre de 500 mètres d'une école des filles pendant les heures des cours.

D'après plusieurs analystes, par ces nombreuses restrictions lui imposées, le

Ministre de la Justice Alexis Tambwe Mwamba, un de ténors de l'ancienne majorité présidentielle, a voulu tout simplement humilier l'opposant farouche au régime Kabila auquel il appartient. Ce Ministre ne s'est d'ailleurs pas empêché de qualifier publiquement Diomi Ndongalade « délinquant et prédateur sexuel ».

1.1. Cas de Dr. Mukwege

Plus contrastée est la restitution de la carrière militante et des conséquences biographiques de l'engagement de Docteur Denis Mukwege, laquelle donne du grain à moudre à ses détracteurs. En effet, après avoir fondé l'hôpital de Panziau Sud-Kivu en 1999, le Docteur Mukwege a dû peu à peu se consacrer à la reconstruction physique et psychologique des femmes victimes de violences sexuelles à l'Est de la RDC. Lorsque le viol s'était répandu et transformé en épidémie à partir de 2002, il a pris une dimension militante et a commencé à dénoncer les crimes commis par les militaires des forces de défense et de sécurité de la RDC et les groupes armés. Il a alerté la communauté internationale sur les faits de violence sur les femmes qu'il soignait et opérait quotidiennement. Grâce à son engagement militant qui accompagne son activité scientifique, le monde entier et les Congolais de toutes les provinces sont mieux informés du sort tragique des femmes de la partie orientale du pays.

Au fil des années, Mukwege est devenu très engagé et très critique à l'égard du pouvoir de Kinshasa. L'évolution des événements politiques en RDC lui ayant donné plusieurs occasions de s'exprimer sur les questions de gouvernance du pays et de remettre en cause la légitimité et les fondements des politiques publiques en général, et de lutte contre les violences sexuelles, en particulier. Lors des élections prévues en 2016 et finalement reportées en 2018, certains l'ont étiqueté

comme le « candidat des Blancs »⁴⁵. Fort de son charisme et de sa popularité, Mukwege n'a cessé de dénoncer « l'illégitimité d'un régime qui n'a pas tenu ses engagements et promesses constitutionnelles ». Il est resté inflexible sur le respect de la constitution, martelant qu'il était de son devoir de contribuer à convaincre la population que « la constitution doit être respectée pour ne pas risquer de sombrer une nouvelle fois dans la violence ». Il n'a pas hésité à plaider pour une alternance démocratique « sans esprit de revanche ou de destruction ». Il a aussi souvent dénoncé le harcèlement policier, judiciaire et fiscal dont étaient victimes les défenseurs des droits humains et les activistes des mouvements citoyens.

Par ses nombreuses prises de positions publiques sur la situation politique et sécuritaire en RDC, beaucoup, dans la classe politique et au sein de l'opinion congolaise semblent être convaincus que Mukwege caresserait des ambitions politiques. Même sans le revendiquer, son activisme ne serait pas totalement indifférent à l'ambition d'occupation de quelque position de pouvoir politique⁴⁶.

De toute évidence, son combat et sa franchise dérangent, ses prises de positions agacent les acteurs politiques congolais et leurs soutiens qui l'accusent de salir la réputation du Congo, de nuire au gouvernement en l'accusant de protéger l'impunité des violeurs. Suspecté de vouloir utiliser sa notoriété pour se forger une image d'homme d'Etat et assouvir ses ambitions politiques, il n'est plus regardé comme le « simple » réparateur des femmes mutilées par la bestialité, mais comme un potentiel adversaire politique.

⁴⁵Kibangula, Tresor., « RDC : moi j'ai vu "La colère d'Hippocrate" », *Jeune Afrique*, 4 septembre 2015.

⁴⁶ Au terme constitutionnel du deuxième mandat de Joseph Kabila, en décembre 2016, certaines voix à l'intérieur comme à l'extérieur du pays avaient évoqué le nom de Mukwege pour diriger la transition en RDC et lui-même a milité pour une transition à laquelle ne participerait pas Joseph Kabila.

Sa liberté de pensée dans le contexte politique congolais lui a en tout cas attiré de nombreux ennemis. A titre illustratif, en 2008, lorsque Mukwege est invité à prononcer à un discours devant l'Assemblée des Nations Unies New-York, les autorités congolaises choisissent d'appliquer la politique de la chaise vide. Lorsqu'il revient en 2012 devant cette même Assemblée, le Ministre de la santé de la RDC lui conseille de ne pas prononcer son discours « au risque et péril de sa vie ». Le discours sera annulé. C'est à son retour au pays qu'il va échapper à une tentative d'assassinat.

Les autorités congolaises de l'époque reprochaient à Mukwege d'être sorti de son registre humanitaire, sa proximité avec les milieux de l'opposition politique et des mouvements citoyens pour remettre en cause l'autorité établie. D'aucuns ont parlé des violences sexuelles qui étaient devenues pour lui « *une marchandise électorale* ». Le porte-parole du Gouvernement, le Ministre Lambert Mende l'avait classé dans la catégorie des « gens qui se construisent sur la mauvaise réputation des autres » et avait réaffirmé l'opposition ferme du gouvernement « à ce qu'on mélange l'humanitaire et la politique »⁴⁷. Lorsqu'il reçoit le prix Nobel de la Paix 2018 qu'il partage avec l'irakienne Nadia Murad, le pouvoir de Kinshasa le considère comme un « *Prix Nobel de la haine qui a salit le pays* »⁴⁸.

Globalement, selon l'entendement des anciens dirigeants congolais, les activités des militants et professionnels de lutte contre les violences sexuelles devraient rester confinées dans le registre humanitaire de la prise en

charge multisectorielle des victimes, c'est-à-dire en dehors du champ politique. Ce point de vue est partagé par une certaine opinion au sein même de la société civile congolaise qui relativise la responsabilité des pouvoirs publics dans la persistance du phénomène de violences sexuelles en RDC et considère que la société civile devait consacrer ses interventions aux aspects opérationnels et techniques et ne pas commencer à s'interroger sur l'impuissance affichée de l'Etat congolais face à ce problème.

Mukwege se définit lui-même comme un médecin militant, comme le porte-parole de la souffrance des femmes. Indigné par une barbarie inconnue, par les violences d'une extrême cruauté auxquelles il a été confronté et face auxquelles le silence et l'inaction vaudraient complicité. Pour lui, ce tournant n'est pas un virage politique, mais une action citoyenne de participation à la gestion de la nation. Il est hors de question pour lui de délaisser ses patients pour se lancer dans une carrière politique. C'est pourquoi, affirme-t-il, il a toujours gardé une plus grande distance avec les partis politiques.

« Ma priorité, c'est d'amener la population à comprendre qu'elle doit réclamer ses droits. »

« S'il n'y a pas de paix, les femmes ne seront pas non plus en paix », assène Mukwege⁴⁹.

Pour lui, l'hostilité qu'il subit n'est pas du tout liée à l'homme qu'il est, mais surtout à tout le travail et au réseau qu'il a mis en place pour rendre visibles des faits condamnables de violences sexuelles alimentés dans le système du pouvoir.

⁴⁷ En septembre 2015, le documentaire de Thierry Michel « L'homme qui répare les femmes » sur Denis Mukwege était interdit de projection à Kinshasa car l'œuvre contiendrait selon le Ministre de la Communication Lambert Mende des « attaques injustifiées » envers l'armée, des « raccourcis corrélatifs entre les militaires des FARDC et les violences sexuelles qui mettraient en inconfort certains spectateurs ». Ce qui avait créé une vaste polémique avant que les autorités ne se ravisent.

⁴⁸ Selon le journaliste et réalisateur belge Thierry Michel qui a accompagné Denis Mukwege à Oslo le 10 décembre 2018.

⁴⁹Déclarations du Docteur Denis Mukwege à Bukavu à l'issue de la projection du film « L'homme qui répare les femmes ». Lire aussi « Denis Mukwege ne croit pas au dialogue avec l'opposition congolaise » sur le blog de Colette Braeckman, <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2016/01/27>.

III. ANALYSE D'OPINIONS CONTROVERSEES

Toutes ces interprétations divergentes exposées précédemment, illustrent parfaitement que la lutte contre les violences sexuelles en RDC est un enjeu des controverses politiques. L'opinion ambiante qui se dégage de nos enquêtes est que la confusion des genres a créé un risque pour la neutralité du combat mené par les acteurs engagés. L'évidence de la moralité de la lutte a été transposée à des soupçons. Derrière « les bonnes intentions » des acteurs et la figure compassionnelle des victimes, certains analystes et observateurs n'y voient que le caractère profondément politique de ces engagements fussent-ils « désintéressés »⁵⁰. De notre point de vue, la controverse particulière entre l'ancien pouvoir de Kinshasa et le Docteur Mukwege, à l'instar d'autres acteurs de la société civile engagés dans la lutte contre les violences sexuelles en RDC met en lumière le double processus de *politisation* et de *dépolitisation* qui a traversé cette lutte.

A en croire Duchesne et Haegel, la *politisation* recouvre deux dimensions : d'une part, la spécialisation qui renvoie à la notion de la compétence politique qui désigne la capacité à maîtriser le savoir spécialisé mis en œuvre par les acteurs politiques. Ce qui implique l'exclusion de moins compétents du champ de décisions politiques. D'autre part, la conflictualité qui renvoie à une rupture assumée et publique, un arbitrage entre des forces opposées⁵¹. C'est effectivement dans cette logique de conflictualité que certains acteurs de la société civile ont choisi de « politiser » la souffrance issue des violences sexuelles afin qu'elle franchisse un pas de plus

dans la hiérarchisation de la souffrance⁵². Alors que cette catégorie d'acteurs insiste sur la responsabilité de l'Etat dans la recrudescence de situations de violences sexuelles et réclame des mesures concrètes de correction des dysfonctionnements des institutions publiques, un autre groupe a fait le choix de taire tout désaccord avec les points de vue des autorités établies, de s'interdire d'exprimer une quelconque opinion dissidente et de confiner ses interventions dans les arènes qu'il juge non publiques. Ces acteurs, en évitant ou en déniaient tout caractère politique à leur action, se sont ainsi auto-exclus du champ des discours et décisions politiques en matière de lutte contre les violences sexuelles en RDC et ont offert une conception *dépolitisée* de cette lutte. De ce point de vue, la *dépolitisation* de violences sexuelles n'a pas été que le fait de seuls professionnels de la politique qui étiquettent les acteurs sociaux engagés par rapport au champ politique institué.

De notre point de vue, parce que la lutte contre le fléau des violences sexuelles impliquent la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, elle est loin d'être *dépolitisée*. Toutes les analyses approfondies du problème indiquent qu'en amont des situations de violences sexuelles en RDC, se trouve globalement la mauvaise gouvernance. Laquelle a entraîné des causes sous-jacentes telles que les conflits, l'insécurité, les injustices, les abus de pouvoir, l'impunité, le bas niveau d'instruction, les mentalités permissives, la dépravation des mœurs, la vulnérabilité et la pauvreté. Pour contrer tous ces facteurs de risque, il faut une action et une volonté politique solides. Par conséquent, dès lors qu'un enjeu concerne les comportements des institutions et des autorités publiques, à certains égards, on peut bien considérer qu'il s'agit d'une activité *politisée*.

⁵⁰Hours, Bernard, « une morale très politique », *Le Monde diplomatique*, 21 septembre 2008.

⁵¹ Duchesne, Sophie, Haegel Florence, « La politisation des discussions au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation ». *Revue française de science politique*, volume 54, n°6 2004, p. 878.

⁵² Lire Perrot, Marie.-Dominique (éd.) *Dérives humanitaires. États d'urgence et droit d'ingérence*, Paris, Nouveaux Cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement IUED/PUF, Genève, 1994.

Les efforts de développement ou les interventions humanitaires, indépendamment de leur créativité et de leur pertinence, ne pourront jamais rencontrer les objectifs qu'ils visent s'ils interviennent dans un contexte de mauvaise gouvernance. À l'inverse, même à un faible niveau, ils peuvent donner des résultats probants s'ils sont déployés dans un contexte de gouvernance responsable. Or, la bonne gouvernance ne peut s'exercer que sous l'œil vigilant d'une société civile forte, intéressée par les enjeux qui sont cruciaux pour les citoyens, et capable de surveiller, de critiquer et de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Autrement dit, de par la nature de son interaction avec les pouvoirs publics, la société civile force à la gouvernance efficace et responsable. Pour y parvenir, les acteurs de la société civile doivent constamment négocier avec les gouvernants, leur fournir des connaissances solides de la situation et au besoin leur procurer des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour définir et mettre en œuvre des politiques publiques adéquates.

Conclusion

Pour conclure, dans tous les cas, et en accord avec Charles Tilly, la lutte contre les violences sexuelles en RDC, comme toute action collective n'est que la poursuite de l'action politique par d'autres moyens. Dans cette perspective, la *politisation* de cette lutte se révèle un processus consubstantiel à la vie démocratique. Quoi de plus normal que des citoyens actifs veillant sur la cité attirent l'attention des institutions et des autorités publiques sur la nécessité d'instaurer un changement durable pour prévenir et endiguer un fléau comme les violences sexuelles ? Quoi de plus normal que les acteurs sociaux qui vivent avec ceux qui subissent quotidiennement la réalité des violences sexuelles et qui sont bien équipés pour contribuer à une bonne appréhension du problème veuillent bien exiger le renforcement de la gouvernance d'une manière pratique et

susceptible de produire des résultats ? Si les acteurs de la société civile ne peuvent pas s'exprimer publiquement sur la nécessité et les orientations des politiques publiques visant à prévenir et faire face aux violences sexuelles, comment peuvent-ils influencer le cours de la prise des décisions face à ce problème ?

Mais il convient cependant de préciser que ces faits ne constituent pas des activités politiques au sens étroit et classique du terme. Là où le consensus, la concertation, la participation, la parole et l'écoute sont privilégiés, tout peut être dit, proposé, critiqué et débattu sans que nécessairement cela mette en cause la moralité des intentions initiales des groupes qui expriment le malaise⁵³. Tant que leurs mobilisations ne sont pas utilisées comme une ressource dans la compétition politique partisane ou pour développer une quelconque défiance vis-à-vis des autorités établies, les acteurs de la société civile ont un rôle important à jouer dans la dynamique de fixation et de conduite des priorités liées à la réduction ou à l'élimination des violences sexuelles en RDC.

La société civile est légitimement fondée à agir comme une force de proposition, une force de mobilisation et une force d'interpellation sur tous les sujets qui concernent le destin collectif de la société. Dans ces conditions, la frontière entre le politique et le non-politique devient difficile à tracer. Comme l'explique Jacques Lagroye, « à partir des préoccupations très concrètes, s'établit la convergence des pratiques politiques et non-politiques qui perturbe l'ordre apparent des spécialisations et des séparations »⁵⁴. À cet égard, nous croyons fortement qu'en dehors de toute instrumentalisation, la lutte contre les violences sexuelles en RDC doit se poursuivre sur le terrain de décisions politiques.

⁵³ Lire Kozlowski, Guillermo, « politisation et dépolitisation : les mots ne sont pas magiques » CFS-EP-2015.

⁵⁴Lagroye, Jacques, « Le processus de politisation », op.cit. p.365.

